Ce texte constitue seulement un outil de documentation et n'a aucun effet juridique. Les institutions de l'Union déclinent toute responsabilité quant à son contenu. Les versions faisant foi des actes concernés, y compris leurs préambules, sont celles qui ont été publiées au Journal officiel de l'Union européenne et sont disponibles sur EUR-Lex. Ces textes officiels peuvent être consultés directement en cliquant sur les liens qui figurent dans ce document

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 634/2007 DE LA COMMISSION

du 7 juin 2007

concernant l'autorisation de la sélénométhionine produite par *Saccharomyces cerevisiae* NCYC R397 en tant qu'additif pour l'alimentation animale

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(JO L 146 du 8.6.2007, p. 14)

abrogé par:

	Journal officiel		
	nº	page	date
Règlement d'exécution (UE) 2019/804 de la Commission du 17 mai 2019	L 132	28	20.5.2019

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://data.europa.eu/eli/reg/2007/634/2017-07-10/fra